

**Syndicat Mixte de la Remise en
Navigabilité du Tarn
Hôtel du Département
1, Boulevard de la Marquette
31090 Toulouse**

N°2025 -7

Objet : Budget Primitif 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars à 14 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du 5 mars deux mille vingt-cinq, s'est réuni à l'Hôtel du département salle A 420, 1 boulevard de la Marquette à Toulouse, sous la présidence de Madame Maryse Vezat-Baronia, Présidente.

Collectivité	Membres titulaires	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Maryse Vezat-Baronia	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Victor Denouvion	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Sandrine Floureusses	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Emile Etoile	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Sabine Geil-Gomez	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Jean-Michel Fabre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryse Vezat-Baronia
	Karine Barrière	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sandrine Floureusses
	Aude Lumeau-Préceptis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Maryse Vezat-Baronia
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Jean-Marc Dumoulin	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Ghislaine Charles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Collectivité	Membres suppléants	Présents	Absents	Excusés	Pouvoir à
Conseil Départemental Haute-Garonne	Didier Laffont	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Véronique Volto	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Julien Klotz	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Roselyne Artigues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Gilbert Hébrard	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Anaïs Saint-Aubain	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Pascal Boureau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Caroline Honvault	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communauté de Communes Val d'Aïgo	Daniel Régis	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Michel Santoul	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	TOTAL	8	7	5	3

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

Rapport :

La Présidente expose

Le vote du Budget Primitif permet à l'ordonnateur d'effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année. Il se présente en deux parties qui doivent être chacune en équilibre (recettes = dépenses).

La **section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité ; l'excédent de recettes dégagé par rapport aux dépenses est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité (virement à la section d'investissement).

La **section d'investissement** présente les opérations de nature à modifier ou à enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le Débat d'Orientation Budgétaire s'est tenu en réunion du Comité Syndical le 4 février 2025 le Comité syndical est appelé à se prononcer sur le vote du Budget Primitif 2025.

Le niveau du budget pour l'année 2025 en fonctionnement est de 306 730,25 € et en investissement de 230 000 €. Le BP 2025 respecte en grande partie les propositions annoncées lors du comité syndical du 4 février 2025.

Le report du résultat 2024 permet, en grande partie, de financer les projets en investissements prévus pour le Syndicat Mixte pour 2025 et d'assurer son fonctionnement quotidien, la maintenance et l'entretien de l'écluse de Villemur-sur-Tarn, ainsi que son besoin en personnel.

Ainsi, il ne sera pas demandé de contribution aux collectivités membres en 2025.

Le Budget Primitif 2025 est composé :

En **fonctionnement**, les dépenses inscrites au budget 2025 sont :

- La maintenance électrique et mécanique de l'écluse de Villemur/Tarn
- L'enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments
- Abonnement téléphonique
- Frais de colloques et séminaires
- Assurance
- L'entretien et la réparation de l'écluse
- La mise à disposition du personnel
- L'accès à la plateforme du logiciel de gestion financière
- La création du site internet
- L'abonnement du certificat électronique pour le i-parapheur
- Les dotations aux amortissements

Soit un total en fonctionnement de 306 730,25 € comprennent le virement à la section d'investissement pour le financement des projets annoncés lors du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB).

En **investissement**, les dépenses inscrites au budget 2025 sont :

- L'étude d'aménagement des pontons et de la rampe d'accès
- L'étude environnementale
- L'étude bathymétrie

- La maîtrise d'ouvrage pour le suivi des travaux et l'aménagement des pontons et de la rampe d'accès
- Les travaux d'aménagement de l'écluse (quais et chenal)

En recettes, en plus du virement de la section de fonctionnement (196 999,16 €), un report de résultat 2024 pour un montant de 22 100,84 €, les dotations aux amortissements et un montant de FCTVA sont prévus.

Soit un budget total en investissement de 230 000 €.

L'équilibre du budget 2025 est représenté dans le tableau suivant :

Chapitre	Dépenses de fonctionnement	BP 2025	Chapitre	Recettes de fonctionnement	BP 2025
011	Charges à caractère général	95 868,09	002	Résultat de fonctionnement reporté	306 730,25
	Maintenance écluse de Villemur s/ Tarn (électrique et mécanique)	15 000,00			
	Enlèvement d'embâcles et extraction des sédiments	30 000,00	74	Dotations et participations	0,00
	Abonnement téléphonique	480,09		Participation du Département (80%)	0,00
	Frais de colloques et séminaires	2 388,00		Participation de Communauté de Communes Val'Aigo (20%)	0,00
	Assurance	8 000,00			
	Entretien et réparation de l'écluse	40 000,00			
012	Charges de personnel	5 000,00			
	Mise à disposition de service (forfait)	5 000,00			
65	Autres charges de gestion courante	5 363,00			
	Cotisation ATD31	63,00			
	Accès plateforme logiciel de gestion financière	3 000,00			
	Création site Internet (passif)	2 180,00			
	Abonnement certificat électronique i-parpaheur	120,00			
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00			
	Dotations aux amortissements	3 500,00			
023	Virement à la section d'investissement	196 999,16			
	Total des dépenses de fonctionnement	306 730,25		Total des recettes de fonctionnement	306 730,25

Chapitre	Dépenses d'investissement	BP 2025	Chapitre	Recettes d'investissement	BP 2025
20	Immobilisations incorporelles (hors 204)	130 000,00	021	Virement de la section de fonctionnement	196 999,16
	Etude d'aménagement des pontons et rampe d'accès	30 000,00			
	Etude environnementale	30 000,00			
	Etude bathymétrie	70 000,00			
21	Immobilisations corporelles	30 000,00	001	Résultat d'investissement reporté	22 100,84
	MO suivi de travaux et aménagements pontons et rampe d'accès	30 000,00		Excédent d'investissement	22 100,84
			040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 500,00
				Dotations aux amortissements	3 500,00
23	Immobilisations en cours	70 000,00	10	Dotations, fonds divers et réserves	7 400,00
	Travaux aménagement écluse Villemur s/ Tarn (chenal de bouées, 2 quais)	70 000,00		F.C.T.V.A	7 400,00
			13	Subventions d'investissement	0,00
				Subvention DSIL - Etat	0,00
	Total des dépenses d'investissement	230 000,00		Total des recettes d'investissement	230 000,00

Vu les articles L 2311-1, L 2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du Budget primitif,

Vu la délibération n°2023-12-14 – 02 du 14 décembre 2023 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57

Vu la délibération n°2024-03-06 – 03 du 06 mars 2024 relative au Règlement Budgétaire et Financier

Vu la délibération n°2025-02 du 4 février 2025 relative au Débat d'Orientation Budgétaire 2025

Considérant l'approbation du Compte De Gestion, l'adoption du Compte Administratif et l'affectation des résultats de l'exercice 2024 lors de la séance du Comité Syndical du 26 mars 2025,

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le comité syndical :

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré,

Décide

- D'adopter le Budget Primitif pour l'exercice 2025 annexé à la présente délibération
- D'autoriser Madame la Présidente à accomplir toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de membres			Vote		
En exercice	Présents ou représentés	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
10 titulaires 10 suppléants	10	10	10	0	0

**Fait et délibéré le 26 mars 2025
A Toulouse**

Madame la Présidente certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication ou par le biais du site internet : www.telerecours.fr